



Compte-rendu du conseil municipal du 15 décembre 2020

Ce compte rendu sommaire vous permet de connaître l'ensemble des décisions prises par le Conseil Municipal d'Assieu.

Excusés : Frédéric Fleury qui donne procuration à Charline BOMBRUN

Approbation des procès-verbaux des réunions du Conseil Municipal du 03 décembre 2020 à 15 « voix » sur 14 présents.

AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET COMMUNAL AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1612-1, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'au vote du budget primitif 2021, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, soit celui de 2020, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette (ceux-ci seront inscrits au budget lors de son adoption).

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 1612-1,

Considérant que jusqu'au vote du budget primitif 2021, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, **dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent**, soit celui de 2020, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette (ceux-ci seront inscrits au budget lors de son adoption),

Considérant les crédits ouverts en 2020 et donc les crédits autorisés du 1^{er} janvier 2021 au vote du budget primitif 2020, tels que :

<i>Crédits ouverts en 2020</i>	<i>Crédits autorisés au 01/01/2021</i>
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : 455 100 €	113 775€
Total = €	113 775 €
Chapitre 23 : Immobilisations en cours : 445 500 €	111 375€
Total = €	111 375 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses afférentes au chapitre 21 et au chapitre 23, à compter du 1^{er} janvier 2021 et avant le vote du budget primitif de l'année 2021.

Charge Monsieur le Maire et le Trésorier de la Trésorerie du Roussillonnais (Isère), chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

DEMANDE DE SUBVENTION – ETUDE DE FAISABILITE CHAUFFERIE BOIS COLLECTIVE.

Monsieur le Maire présente le projet de création d'une chaufferie biomasse et d'un réseau de chaleur. Cette chaufferie pourrait remplacer les chaudières fioul de la mairie et de la salle des fêtes. Elle pourrait également alimenter en chaleur, le local associatif, l'appartement communal situé à proximité et l'école primaire.

Une analyse d'opportunité avait été réalisée par l'AGEDEN et présentée au conseil municipal en septembre 2020.

Afin de pouvoir statuer sur la faisabilité de ce projet, Monsieur le Maire propose de mandater une équipe de maîtrise d'œuvre, pour réaliser une étude de faisabilité d'une chaufferie automatique au bois avec réseau de chaleur selon le cahier des charges de l'ADEME (étude de faisabilité d'une chaufferie biomasse).

Considérant, que cette étude rentre dans la catégorie de travaux pouvant bénéficier d'une subvention de l'Etat au titre de la DETR et d'une subvention de l'ADEME.

Considérant que le coût de l'étude est d'un montant prévisionnel de 3 281 euros

Le maire présente le plan de financement prévisionnel :

SUBVENTION	TAUX	MONTANT HT
ETAT (DETR)	30 %	984,30 €
ADEME	50 %	1 640,50 €
COMMUNE	20%	656,20 €
TOTAL	100 %	3 281,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Emet un avis favorable, par 15 voix sur 14 présents.

Décide de solliciter des subventions aux taux maximums

Dit que cet investissement sera imputé en section d'investissement au budget communal 2021.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

DECISION MODIFICATIVE N° 4

Monsieur le Maire présente la décision modificative

Le Code général des collectivités territoriales prévoit que les prévisions inscrites au Budget primitif peuvent être modifiées en cours d'exercice par l'assemblée délibérante qui vote des décisions modificatives.

Cette modification a pour objet :

- augmentation du chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés
- diminution du chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

Suite à une erreur d'imputation dans le même chapitre.

Cette décision modificative s'équilibre en recettes et en dépenses de la manière suivante

	Dépenses de fonctionnement	
	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
Chapitre 65 D 6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	20.00	
Chapitre 012 D 6458– Cotisations autres organismes sociaux		20.00
TOTAL	20.00	20.00

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter la décision modificative n° 4

Charge Monsieur le Maire et Monsieur le Trésorier, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

ECOLE - PERISCOLAIRE

- Les études encadrées reprendront à la rentrée de Janvier.
- Le protocole sanitaire reste inchangé
- La dernière semaine d'école voit un grand nombre d'enfants inscrits à la cantine. Faut-il fixer un nombre maximal afin de pouvoir respecter le protocole sanitaire dans de bonnes conditions ?
- Actuellement, pas d'enfant atteint du Covid. Quelques cas contact seulement.
- Distribution de sachets de gourmandise offerts par la commune et d'un cadeau offert par le Sou des Ecoles vendredi 18 décembre.

TRAVAUX EGLISE

Montage des cloisons de la chaufferie en cours. Les travaux avancent conformément au planning.
Arrêt des travaux du 23/12/2020 au 03/01/2021.

AMENAGEMENT DES ABORDS PLACE

La consultation des appels d'offre est terminée. Analyse des offres en cours par la maîtrise d'œuvre.
Négociations éventuelles pour janvier 2021. Choix des entreprises lors du conseil municipal de janvier 2021. Les travaux pourraient débuter en avril 2021.

COMPTE RENDU CAUE (avenir de l'ex atelier municipal)

La réunion a eu lieu le 4 décembre dernier.

Les consultations seront dorénavant payantes pour leurs travaux d'assistance en maîtrise d'ouvrage.
Une convention sera soumise au conseil municipal.

Concernant l'ancien atelier municipal différents projets ont été présentés, ainsi que les projets en cours : déplacement du transformateur, projet chaudière bois, avenir de la cure.

Lors de la prochaine réunion, il faudra convier les personnels de santé de la commune (kiné, infirmières, sophrologue).

URBANISME

Déclaration préalable :

Robert Gaël / 81 impasse des Blès / AB 280 : garage => accordé

TRAVAUX CARREFOUR RUE ST JACQUES/VAREZE

Enrobés prévus cette semaine ainsi que le plateau. Le marquage au sol sera fait début janvier. Les travaux avancent normalement mais la pluie risque de retarder le calendrier prévu.

CRISE SANITAIRE

- La reprise des activités sportives pour les mineurs ne peut pas se faire dans les salles communales jusqu'au 20 janvier 2021.
- Le centre de loisirs va pouvoir ouvrir la semaine 51
- La région organise une campagne de dépistage : des flyers, des courriers ont été diffusés.

POINT SUR LES SUBVENTIONS

Point sur les demandes de subvention demandées. La commune sollicitera la Région pour bénéficier du Plan de Relance pour les travaux d'aménagement des abords de l'église.

EMPLACEMENT POUR FOOD TRUCK

Les commerçants ont été questionnés sur la demande d'emplacement d'un food truck sur la place les vendredis soir.

Le conseil est contre à l'unanimité ainsi que pour toute demande d'épicerie ambulante.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

CLI en visioconférence suivie par Marielle. Notre plan communal de sauvegarde doit être mis à jour. Une formation va être proposée par la CLI pour réaliser les mises à jour des plans communaux de sauvegarde.

Info CLI :

Les retraits de comprimés d'iode de la dernière campagne n'ont pas connu un vif succès.

RAPPORT CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES CCPR

Présentation du rapport de la cour des comptes CCPR pour la période 2012-2018.

Le conseil prend acte de ce rapport.

EBER – RAPPORT D'ACTIVITE 2019

Le rapport version papier circule parmi les élus. Présentation du rapport de l'année 2019.

Le conseil prend acte de ce rapport

Fin de séance à 23 h 00

Prochain Conseil Municipal : 18 janvier 2021 à 20h00